

DPE5 - DSDEN 31- VERSION 15/01/2026
Codification AGAPE : BED-SPCO

FICHE DE POSTE

Enseignant coordonnateur de CDOEA

1. Cadre

Placé sous l'autorité de l'inspecteur d'académie -directeur académique des services de l'éducation nationale, l'enseignant coordonnateur de CDOEA exerce ses activités sous la responsabilité des inspecteurs éducation nationale chargés de l'adaptation et de la scolarisation des élèves en situation de handicap dont il est le collaborateur

Son action s'inscrit dans le cadre des programmes et priorités nationales, du programme de travail académique, départemental et des axes de l'action conduite par l'Inspecteur de l'éducation nationale.

L'enseignant coordonnateur de CDOEA est affecté à plein temps auprès des IEN-ASH.

L'exercice à temps partiel est difficilement compatible avec ce type de fonction.

2. Missions et activités

- Missions d'accueil et d'information sur l'orientation vers les enseignements adaptés :
 - auprès des familles
 - auprès des enseignants, des directeurs et des chefs d'établissement
 - auprès des enseignants référents pour la scolarisation des élèves en situation de handicap
 - auprès des partenaires.
- Il organise les équipes techniques de la CDOEA ainsi que les sessions plénières.
- Il est en relation avec la MDPH pour les élèves scolarisés en SEGPA et EREA bénéficiant d'un projet personnalisé de scolarisation.
- Il contribue à l'élaboration du projet du jeune pour lequel est envisagée une scolarité en SEGPA et en assure le suivi administratif.
- Il assure le suivi des affectations des élèves en SEGPA et en ULIS.
- Il participe à la préparation des opérations de carte scolaire en réalisant des études prospectives sur les effectifs en SEGPA et en ULIS.

3. Compétences et aptitudes attendues

- Etre capable de travailler en équipe ;
- Etre capable de travailler avec des partenaires variés ;
- Connaître les dispositifs institutionnels et des procédures d'accompagnement à la scolarisation des élèves en grande difficulté et en situation de handicap
- Connaître les différents parcours de scolarisation, des aides humaines et matérielles possibles ;
- Connaître des approches pédagogiques adaptées.
- Utiliser des technologies d'information et de communication.
- Organiser et gérer des tâches administratives ;

Ce poste nécessite des qualités d'écoute, de communication, une grande disponibilité et une réelle discrétion professionnelle.

4. Conditions d'exercice

L'enseignant coordonnateur CDOEA est rattaché au pôle ASH du SDEI 31.

La charge de travail de l'enseignant coordonnateur CDOEA dépasse le simple cadre des heures scolaires. Les horaires sont arrêtés sur la base du taux réglementaire de 1607 heures/an (décret 2000-815 du 25/08/2000).

A la fin de chaque année scolaire, un rapport d'activité, articulé autour des différents champs de sa lettre de mission sera rédigé et adressé au supérieur hiérarchique.

Des déplacements dans un secteur géographique donné comprenant des établissements du premier et du second degré (privés et publics), fixé par décision de l'inspecteur d'académie, seront nécessaires.

Une autonomie dans la mise en œuvre de l'activité est accordée mais assortie du respect des échéances dans le cadre d'un calendrier préétabli.

5. Spécificité

Horaires :

Une réelle souplesse dans l'aménagement des horaires est requise.

Titre requis :

Professeur des écoles titulaire.

6. Affectation - situation administrative

Nomination à titre définitif au mouvement principal.